

Forme logique, forme propositionnelle et pragmatique radicale¹

Jacques Moeschler
Département de linguistique
Université de Genève

1. INTRODUCTION

Soient les deux phrases suivantes :

- (1) J'ai déjeuné.
- (2) Je suis allé au Tibet.

Ces deux phrases ont une caractéristique linguistique commune : elles contiennent un verbe (d'activité et d'achèvement, peu importe ici) au passé composé. Toutes deux **signifient** que l'événement décrit (le déjeuner et le voyage au Tibet) est antérieur au moment de l'énonciation de la phrase. Mais toutes deux **communiquent** que l'intervalle qui sépare le moment de l'événement du moment de la parole n'est pas identique. Il est fort probable que dans le cas de (1), le locuteur veut dire que le moment de l'événement est à situer dans la période calendaire qui correspond au jour même de l'énonciation, à savoir qu'il veut dire quelque chose comme (1') :

- (1') Le locuteur dit qu'il a déjeuné dans les heures ou les minutes qui précèdent son énonciation.

Tout porte donc à croire que **plus l'intervalle est restreint, plus l'énoncé est pertinent**. Si le locuteur répond par exemple à la question (3), on comprendra que l'intervalle est de l'ordre de quelques minutes plutôt que de quelques heures□

- (3) As-tu faim ?

Par contre, il ne viendrait à l'idée de personne de comprendre (2) de la même manière. Un locuteur qui annonce *Je suis allé au Tibet* signifie certes que son voyage est antérieur au moment de l'énonciation (il n'est ni cotemporel, ni postérieur), mais il veut certainement dire par là que

¹ Une grande partie du contenu de cet article est repris de différents chapitres du *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, de Jacques Moeschler et Anne Reboul, à paraître aux Editions du Seuil en septembre 1994. Je remercie Anne Reboul pour sa contribution directe et indirecte aux propositions formulées ici. Toute erreur ou mauvaise compréhension sont miennes.

l'intervalle pertinent n'est pas le jour de l'énonciation, ni même l'année, mais sa vie (on ne va pas, normalement, passer tous ses étés au Tibet).

Comment cela est-il possible ? Comment savons-nous que les intervalles pertinents pour le calcul de la référence temporelle ne sont pas les mêmes, quand bien même l'énoncé ne contient aucune indication linguistique explicite qui nous permette de faire ces inférences ? La réponse à cette question passe par le recours à des principes pragmatiques, car le calcul de l'intervalle temporel ne peut être induit linguistiquement. Mais l'hypothèse selon laquelle l'interprétation complète d'un énoncé ne saurait être le produit des seules indications linguistiques n'est pas vraiment nouvelle : personne, à l'heure actuelle, ne conteste ce fait. La question est plutôt de savoir quels sont les principes pragmatiques qui sont à l'origine de ces inférences, et quelle théorie pragmatique est capable de faire des prédictions correctes sur l'interprétation complète des énoncés, et notamment sur le calcul de la référence temporelle.

Le problème que je viens de soulever n'est pas original. Il a été récemment réactualisé par Wilson & Sperber (1993a) dans le cadre de la théorie de la pertinence, qui est une théorie pragmatique capable de faire les bonnes prédictions. Je montrerai dans cette contribution comment et pourquoi une approche pragmatique radicale, d'orientation cognitiviste, permet de résoudre le problème du calcul de la référence temporelle. Mais je montrerai aussi comment et pourquoi les approches sémantiques classiques, relevant de la sémantique du discours, sont impuissantes à faire les prédictions correctes sur le problème de l'intervalle et sur le problème de l'ordre temporel.

Les deux exemples présentés dans ce début d'introduction ont une autre fonction. Ils permettent d'introduire les deux notions que j'aimerais développer dans cette contribution, celles de **forme logique** et de **forme propositionnelle**. La thèse que je défendrai, thèse qui a été explicitée dans le cadre de la théorie de la pertinence, est que les informations encodées linguistiquement dans la forme logique (sortie du système de traitement périphérique linguistique) ne suffisent pas à produire une forme pleinement propositionnelle, à savoir une représentation complète susceptible d'être évaluée de manière véridictionnelle. J'essaierai de montrer sur quels principes il est possible de calculer une forme logique, et comment la forme logique, généralement moins que propositionnelle, doit être complétée pour être pleinement propositionnelle, i.e. pour être une forme propositionnelle. Pour ce faire, j'introduirai deux notions centrales dans la théorie de la pertinence, celles d'**explicitation** et d'**implicitation**.

2. LA PLACE DE LA PRAGMATIQUE DANS LA THEORIE LINGUISTIQUE

Avant de développer ces notions, j'aimerais situer la pragmatique dans la théorie linguistique. Si plus personne ne conteste la légitimité d'une approche pragmatique des langues naturelles (en tout cas pour traiter ce dont ne peut pas traiter la linguistique), il existe de nombreuses divergences sur la place de la pragmatique par rapport à la linguistique. On peut, pour

simplifier, concevoir trois manières d'envisager les faits pragmatiques relativement à la théorie linguistique.

2.1. Pragmatique indexicale

La première conception de la pragmatique peut être appelée **indexicale**. Elle consiste à renvoyer le traitement des faits linguistiques dits indexicaux (personnes, temps, adverbess de temps et de lieux) au niveau pragmatique, qui se réduit ici à déterminer les **coordonnées déictiques**. On notera que cette conception de la pragmatique n'est pas problématique pour la sémantique formelle. Rien n'interdit de donner un traitement vériconditionnel des énoncés qui contiennent des spécifications de référence personnelle, temporelle et spatiale. Ainsi, une phrase comme (4) recevra une interprétation vériconditionnelle positive (V) si les conditions de vérité données en (5) sont satisfaites :

- (4) Je viens.
- (5) a. Le locuteur de (4) est Pierre Durand.
b. Pierre Durand est en train de réaliser l'action de venir de manière cotemporelle à l'énonciation de (4) d'un endroit proche de celui du destinataire et en direction de celui-ci.

Une sémantique des coordonnées, comme celle de Lewis (1972) par exemple ou la logique intensionnelle de Montague (cf. Montague 1974), est à même de représenter formellement les aspects indexicaux du langage naturel. Dans le cadre de la pragmatique indexicale, on peut traiter des énoncés dont les sémantiques formelles classiques ne peuvent pas représenter la signification, puisqu'elles ne peuvent pas exprimer les expressions déictiques. Cela dit, le dispositif ne change pas : le langage est interprété si et seulement si à une syntaxe formelle correspond une sémantique formelle fournissant les conditions de vérité des phrases indexicales et non indexicales.

Ce type de pragmatique est malheureusement souvent confondue avec une conception **énonciative** de la pragmatique, parce qu'elle renvoie aux points de repère de la situation de discours que sont le sujet de l'énonciation (le locuteur), le lieu de l'énonciation et le moment de l'énonciation (cf. Vet 1985 pour une confusion de ce type). Mais il suffit d'approfondir le sens des expressions déictiques en langue naturelle pour se rendre compte de la complexité que représente la description de la signification des expressions déictiques². Une des propriétés des expressions déictiques que ne peuvent traiter les pragmatiques indexicales, c'est la **signification instructionnelle** ou **procédurale** qui les définit, ainsi que la spécification du domaine de référence pertinent. Ainsi, *je* ne désigne pas le *locuteur*, mais celui qui dit *je*. Lorsqu'un locuteur utilise le discours direct, il

² Cf. Moeschler & Reboul (1994, chapitre 13) pour les expressions référentielles, Kleiber (1993) et Vandeloise (1986) pour la déixis spatiale, Fauconnier (1984), Vuillaume (1990) et Moeschler (1994) pour la déixis temporelle.

peut référer à l'aide de *je* à une autre personne qu'à lui-même; *ici* peut, par transfert d'espaces mentaux, désigner un moment du temps et un déictique temporel comme *maintenant* un moment non cotemporel au moment de l'énonciation :

- (6) a. Jacques_i : "Antoine_j m_i'a dit : "Je_j suis très heureux"."
 b. * Jacques_i : "Antoine_j m_i'a dit : "Je_i suis très heureux"."
- (7) Max leva son poignard; *ici* les choses se gâtèrent...
- (8) La maison était bien triste, *maintenant* ! (Flaubert, *Madame Bovary*)

Alors que la pragmatique indexicale est vériconditionnelle et relève de la tradition logiciste et représentationnaliste de l'analyse du langage, la pragmatique énonciative est non vériconditionnelle et non représentationnaliste. J'en donnerai une illustration assez sommaire à travers la pragmatique intégrée de Ducrot.

2.2. Pragmatique énonciative

Contrairement à ce que le terme *énonciation* pourrait laisser entendre, la **pragmatique énonciative** (ou **pragmatique intégrée**) n'est pas une pragmatique des coordonnées. La théorie pragmatique intégrée de Ducrot correspond à une théorie linguistique qui vise à spécifier les contraintes pragmatiques sur les structures linguistiques. Cette approche, très en vogue dans la linguistique francophone, a comme équivalent anglo-saxon les théories regroupées sous le label *functionalism* (cf. les travaux de Halliday, Hooper, Thomson, Givon), qui consiste à motiver fonctionnellement ou communicativement les faits de structures linguistiques : par exemple la mise en parallèle entre ordre des mots et structure informationnelle ou saillance cognitive, ou les corrélations entre aspects et avant- ou arrière-plan). Dans le cadre de la pragmatique intégrée, les aspects pragmatiques du sens ont deux caractéristiques principales.

(i) Tout d'abord, ils consistent en des **instructions** associées aux expressions linguistiques (constructions syntaxiques, par exemple interrogatives, connecteurs, opérateurs) dont la valeur n'est définie qu'en situation de discours. Ducrot envisage ainsi deux étapes dans l'interprétation des énoncés : une étape linguistique, qui relève du **composant linguistique**, dont la sortie est la **signification de la phrase**³, et une étape pragmatique, qui relève du **composant rhétorique**, dont la sortie est le **sens de l'énoncé**, comme le montre le schéma de la figure 1 :

³ Sans entrer dans les détails, nous noterons que la signification de la phrase ne correspond pas pour Ducrot au sens littéral des théories pragmatiques inférentielles classiques, i.e. de ce qui relève des aspects vériconditionnels de la phrase.

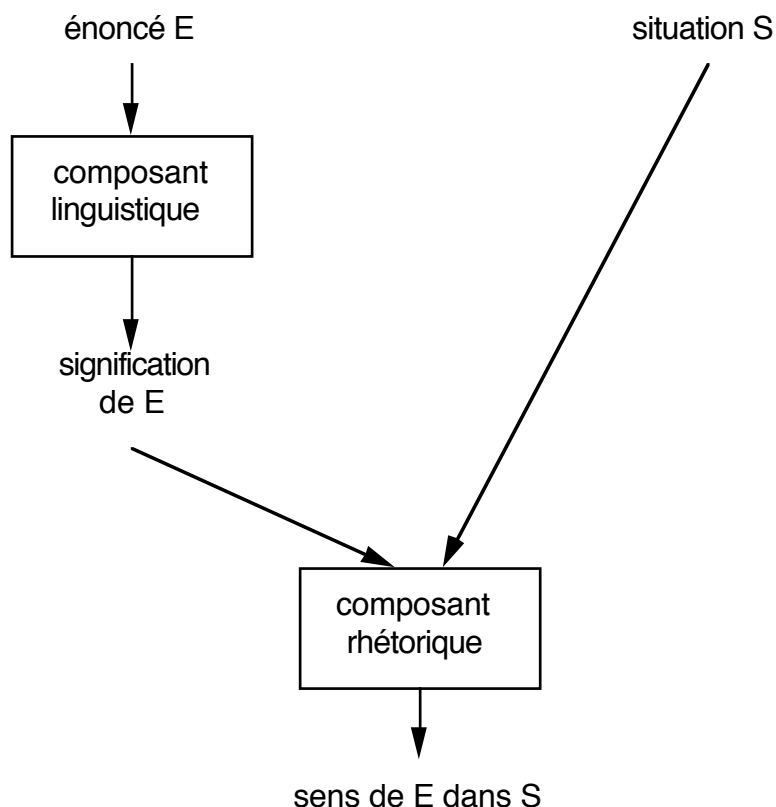


Figure 1 (d'après Ducrot 1984, chapitre 3)

(ii) Le deuxième aspect du sens pragmatique est son caractère **auto-référentiel**. Pour Ducrot, le sens de l'énoncé n'est pas simplement la combinaison de la signification de la phrase et de la situation. Par définition, **le sens d'un énoncé, c'est l'image de son énonciation**. Si on peut dire ainsi que (9) est une promesse, ou que (10) est une demande, c'est que leurs énonciations donnent, directement ou indirectement, à entendre qu'elles ont été produites pour faire une promesse et une demande :

- (9) Je te promets de ne plus dire de mal de mes collègues.
 (10) Peux-tu me passer l'harissa ?

La conception auto-représentationnelle du sens de l'énoncé a deux conséquences : d'une part faire des enchaînements sur l'acte d'énonciation un cas de figure non marqué, mais surtout refuser *a priori* toute conception vériconditionnelle du sens. On trouvera par exemple dans Ducrot (1989) une tentative d'explication non formaliste, et donc non vériconditionnelle, des usages pragmatiques des connecteurs logiques (cf. Moeschler & Reboul 1994, chapitre 6 pour une synthèse). Ceci a pour conséquence le refus d'une conception linéaire de la théorie linguistique, conception généralement admise pour qui conçoit **la pragmatique comme la poubelle de la linguistique** :

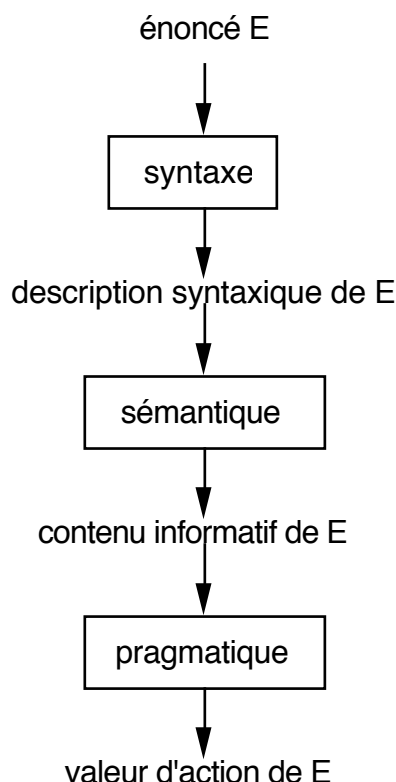


Figure 2 (d'après Anscombre et Ducrot 1983)

D'après ce schéma, la description syntaxique de *E* est le résultat d'un traitement syntaxique, défini par des **conditions de bonne formation syntaxique**; le contenu informatif est défini par les **conditions de vérité** assignées à la proposition exprimée par *E*; enfin, la valeur d'action de *E* consiste à assigner à *E* une **force illocutionnaire** : à chaque énoncé correspond la réalisation d'un et un seul acte de langage.

Il y a une position intermédiaire entre la pragmatique indexicale et la pragmatique énonciative : la **pragmatique inférentielle**. Comme la pragmatique énonciative, elle est non vériconditionnelle, mais admet l'existence d'un niveau de représentation vériconditionnel (la sémantique). Comme la pragmatique intégrée, la pragmatique inférentielle refuse de mettre sur le même plan (à savoir comme autant de composantes successives) la syntaxe, la sémantique et la pragmatique : la pragmatique inférentielle fait une distinction fondamentale entre le système de la langue (syntaxe et sémantique) et l'usage du système de la langue (la pragmatique).

2.3. Pragmatique inférentielle

La troisième conception de la pragmatique est représentée par la tradition gricéenne, et peut être globalement qualifiée d'**inférentielle**. Ses caractéristiques principales sont résumées dans le **principe du rasoir d'Occam modifié** (cf. Grice 1978, 108) :

Principe du rasoir d'Occam modifié

Les significations ne doivent pas être multipliées plus qu'il n'est strictement nécessaire.

L'un des exemples donnés par Grice est le suivant :

(11) Il n'est pas vrai que si X prend de la pénicilline, il ira mieux.

Ici, (11) ne signifie pas (12), ce que laisserait penser une conception vériconditionnelle classique de la sémantique, qui prédit que la signification de (11) est équivalente à (15), à savoir *X prendra de la pénicilline et X n'ira pas mieux* :

(12) non (si P alors Q)

(13) P et non-Q

Ce qu'illustre l'exemple de Grice, c'est qu'il y a une différence entre la **vérité** d'une proposition et son **assertabilité**. Ce que refuse ici le locuteur de (11), ce n'est pas la vérité de la conditionnelle, c'est d'asserter cette proposition.

On voit ainsi apparaître une caractéristique majeure de la pragmatique gricéenne — la pragmatique gricéenne a pour tâche d'expliquer les usages des expressions linguistiques, et notamment la divergence entre la signification logique ou vériconditionnelle des expressions des langues naturelles et leur sens pragmatique ou non vériconditionnel. Un autre exemple classique, encore plus spectaculaire, est donné par le sens exclusif de *ou* en langue naturelle. Plutôt que de considérer que *ou* a deux sens, un sens inclusif (son sens logique) et un sens exclusif (son sens pragmatique), on peut faire l'hypothèse (cf. Horn 1972, Gazdar 1979, Levinson 1983) que **le sens exclusif de *ou* est le résultat d'une implicature scalaire**. Une implicature scalaire est basée sur le principe suivant : dans une échelle quantitative, le terme supérieurement lié implique vériconditionnellement le terme inférieurement lié et le terme inférieurement lié implicite conversationnellement (i.e. non vériconditionnellement) la négation du terme supérieurement lié. Si on admet l'échelle quantitative *<et, ou>*, cela signifie que *P et Q* implique *P ou Q*, et que *P ou Q* implicite scalairement *non(P et Q)* :

(14) *Implication sémantique de et*
P et Q implique sémantique P ou Q

(15) *Implicature scalaire de ou*
P ou Q implicite conversationnellement non(P et Q).

Par exemple, *dessert et fromage* implique sémantiquement *dessert ou fromage*, et *dessert ou fromage* implicite de façon scalaire *non(fromage et dessert)*. Mais comment obtenir formellement la lecture exclusive de *ou*, employé par exemple dans *fromage ou dessert* ? Il suffit pour cela de **conjoindre l'implicature scalaire de *ou* à son sens inclusif**, comme le montre (16) et la table de vérité (17) :

$$(16) (p \supset q) \supset \neg(p \supset \neg q) \supset p \supset q$$

(17)

P	Q	$(P \supset Q)$	\neg	$(P \supset \neg Q)$	\supset	$(P \supset Q)$
V	V	V	F	F	V	F
V	F	V	V	F	V	V
F	V	V	V	F	V	V
F	F	F	V	F	V	F

La deuxième caractéristique de la pragmatique inférentielle est son caractère **non vériconditionnel**. La pragmatique gricéenne divise le domaine de la signification : les **aspects vériconditionnels** relèvent de la **sémantique** (formelle) et les **aspects non vériconditionnels** de la **pragmatique**. On notera que les aspects non vériconditionnels ne concernent pas seulement des faits pragmatiques au sens habituels du terme, à savoir des variations de sens relatives au contexte, mais également des faits qu'on pourrait qualifier de *conventionnels*. La catégorie des **implicatures conventionnelles** relève des faits non vériconditionnels, comme le montre l'exemple de *même* (cf. Karttunen & Peters 1979) :

(18) Même Bill aime Marie.

(19) Bill aime Marie.

Karttunen & Peters ont noté que *même* ne joue aucun rôle dans la détermination des conditions de vérité de l'énoncé. En d'autres termes, les conditions de vérité de (18) sont exactement les mêmes que celles de (19) : ces deux phrases sont vraies si et seulement si il est vrai que Bill aime Marie. Cela dit, si *même* ne joue aucun rôle dans les conditions de vérité de (18), cela ne signifie pas pour autant qu'il n'apporte aucune contribution au sens de l'énoncé. En effet, à partir de (18), on sera autorisé à inférer (20), ce que ne permet pas (19) :

(20) a. D'autres personnes que Bill aiment Marie.

b. Parmi ces personnes, Bill est le moins susceptible de l'aimer.

La différence entre (18) et (19) est celle qui existe entre ce qui est **dit** et ce qui est **implicite** : le locuteur de (18) dit qu'il est vrai que Bill aime Marie, et implicite que d'autres que Bill aiment Marie et qu'on aurait pu s'attendre à ce que Bill ne l'aime pas. Ces implicatures sont **conventionnelles** : d'une part elles ne peuvent être attribuées à quelque principe conversationnel ou à quelque contexte d'énonciation que ce soit, et elles sont déclenchées par la présence de *même* dans l'énoncé; d'autre part, elles ne peuvent être annulées sans produire un énoncé contradictoire, comme le montre (21) :

(21) ? Même Bill aime Marie, mais personne d'autre ne l'aime.

Ceci a une importance fondamentale sur la façon dont on peut voir les rapports entre la **sémantique** et la **pragmatique**. Si la sémantique a

pour objet les aspects vériconditionnels des énoncés, alors elle s'arrête à ce qui est dit, et la pragmatique inclut le domaine des implicatures, qu'elles soient conventionnelles ou non conventionnelles, comme le montre la figure 3 :

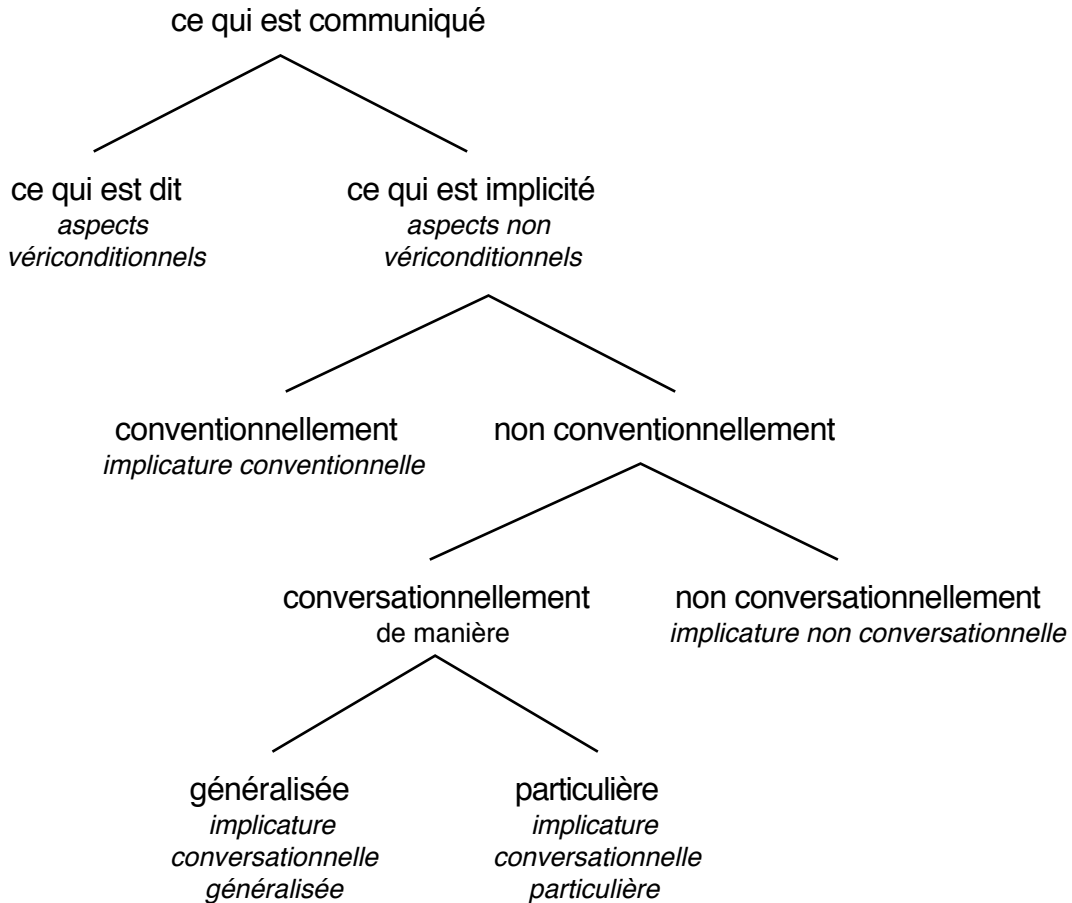


Figure 3

Si en revanche la sémantique a pour domaine les aspects “conventionnels” de la signification, et la pragmatique ses aspects “naturels”, alors la frontière entre sémantique et pragmatique traverse la notion d’implicature ☐ les implicatures conventionnelles relèvent de la sémantique, et seules les implicatures non conventionnelles relèvent de la pragmatique. Mais pour éviter cette confusion, Sadock (1978) propose de représenter les différentes catégories introduites par Grice par la figure 4, qui a l’avantage d’établir une distinction non ambiguë entre les tâches de la linguistique (qui se limite aux aspects sémantiques conventionnels) et celles de la pragmatique :

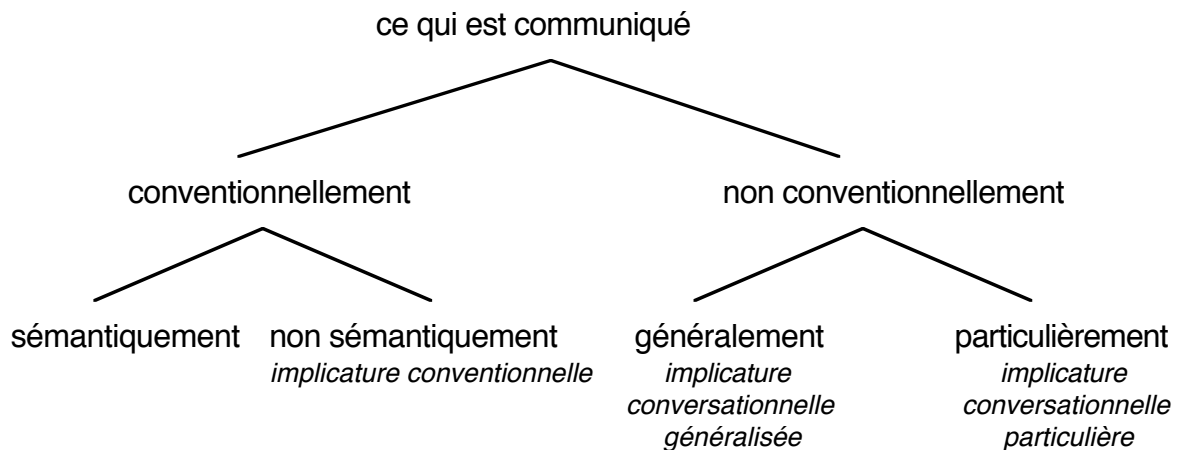


Figure 4

Dans ce qui suit, nous adopterons dans ses grandes lignes les principes de la pragmatique inférentielle, dans le cadre de la théorie de la pertinence. D'une manière générale, nous nommerons toute approche pragmatique inférentielle qui satisfait les caractéristiques que nous venons d'énoncer *pragmatique radicale*. La pragmatique radicale se caractérise en ce qu'elle vise principalement à simplifier la description sémantique. La théorie de la pertinence est une pragmatique radicale, mais se distingue de la pragmatique gricéenne en ce que :

- (i) elle est une approche cognitive et non logique de l'interprétation des énoncés;
- (ii) elle est une approche vériconditionnelle de la pragmatique;
- (iii) le modèle de l'inférence qui la sous-tend est déductif, et non inductif;
- (iv) elle n'est basée sur aucun principe de communication coopérative ou sur aucune maxime de conversation (quantité, qualité, relation, manière);
- (v) elle est basée sur un seul principe, le principe de pertinence, et un seul critère, le critère de cohérence avec le principe de pertinence⁴.

Chacun, je l'espère, aura reconnu le modèle pragmatique qui lui convient le mieux. Les raisons qui président à ces choix ne sont pas toujours rationnelles, mais il n'est pas question de les discuter ici. Par contre, ce que j'aimerais discuter, ce sont les types de relations qui existent entre les approches de la pragmatique et les modèles syntaxiques actuellement développés. Je défendrai l'idée que la pragmatique inférentielle ou radicale est la théorie pragmatique qui est la mieux adaptée aux théories formelles de la syntaxe, et parmi ces théories, on peut supposer que la théorie de la pertinence est le type d'approche pragmatique dont une théorie syntaxique cognitive a besoin, à condition d'intégrer la différence entre forme logique et forme propositionnelle, distinction que les syntaxes formelles ne font pas actuellement.

⁴ Nous aurons l'occasion de développer chacun de ces points lorsque nous développerons les notions de *forme logique* et de *forme propositionnelle*.

3. FORME LOGIQUE ET INTERPRETATION SEMANTIQUE

Comment peut-on analyser les relations entre les informations encodées linguistiquement et les informations non linguistiques nécessaires au traitement de l'énoncé ? Les théories syntaxiques formelles nous ont proposé deux types de solution.

3.1. L'hypothèse performative

La première solution consiste à encoder les informations de type pragmatique, et plus spécifiquement le marqueur de force illocutionnaire, au niveau de la **structure profonde**, ou **forme logique** : c'est la solution proposée par la **sémantique générative** (cf. Ross 1970, Lakoff 1972), qui consiste à associer à toute phrase grammaticale une structure profonde contenant un prédicat performatif dont les arguments sont le locuteur, l'interlocuteur et le contenu propositionnel, prédicat qui se trouve linguistiquement réalisé dans les énoncés performatifs explicites et non linguistiquement réalisé dans les énoncés performatifs primaires ou implicites (cf. Austin 1970). Ainsi, la phrase (22) aurait comme structure profonde (23) :

- (22) Il pleut.
 (23) AFFIRMER (L, I, PLEUVOIR)

On connaît suffisamment l'histoire de la théorie générative pour ne pas revenir sur les arguments qui ont motivé l'hypothèse performative et les arguments, notamment de la part de Chomsky, qui l'ont amené à la repousser. Bien que l'hypothèse performative ait rencontré beaucoup de sympathie dans les courants pragmatiques⁵, je ne la retiendrai pas pour les raisons suivantes.

(i) L'hypothèse performative conduit à ce que Lycan (1984) a appelé le **performadoxe** : la vérité d'une phrase déclarative n'est pas déterminée par l'état de chose qu'elle vérifie, mais par son énonciation. Plus techniquement, le performadoxe fonctionne de la manière suivante (Moeschler & Reboul 1994, chapitre 3) :

1. Si l'analyse performative est correcte, alors chaque phrase complète contient en structure profonde un verbe performatif qui la gouverne.
2. Si le verbe performatif sous-jacent à la phrase n'est pas sémantiquement interprété, la phrase n'est pas interprétable.
3. Si le verbe performatif sous-jacent à la phrase est sémantiquement interprété, alors on lui attribue des conditions de vérité incorrectes.
4. Si l'analyse performative est correcte, alors soit les phrases sont ininterprétables, soit on leur assigne des conditions de vérité incorrectes.

⁵ La raison principale est qu'adopter l'hypothèse performative constitue un argument pour une approche intégrée de la pragmatique.

5. Aucune de ces conclusions n'est acceptable.

L'une des manières de sortir du performadoxe, solution que propose Lycan, est de distinguer **forme logique** et **structure profonde**. Selon lui, **la forme logique**, à savoir **la partie de l'énoncé qui est définie par des conditions de vérité**, est la structure profonde moins la préface performative :

(24) **forme logique** = structure profonde - préface performative

Admettre cette hypothèse, c'est aller dans un sens qui semble être plus proche de la pragmatique radicale que ne l'est l'hypothèse performative. En effet, la forme logique, dans la sémantique générative, n'épuise pas toute l'interprétation de l'énoncé.

(ii) La deuxième raison qui me fait renoncer à l'hypothèse performative est liée à la nature de l'interprétation des énoncés impliquée par le prédicat performatif sous-jacent. Pendant un certain nombre d'années, et notamment à cause de la sémantique générative, les linguistes ont pensé, aidés en cela par les philosophes du langage, et notamment Searle (1972 et 1982), que les seules indications pragmatiques pertinentes étaient l'inscription de la force illocutionnaire dans la représentation sémantique. Cette solution avait l'avantage de permettre un traitement linguistique d'un des aspects de la valeur pragmatique de l'énoncé. Mais outre le problème du performadoxe, et donc de l'assignation des valeurs de vérité à la phrase énoncée, cette solution pose un autre problème. Depuis l'émergence du courant gricéen en pragmatique, à savoir depuis l'émergence du courant de la pragmatique radicale, inférentialiste, la dimension illocutionnaire de la valeur sémantique de l'énoncé a été mise au second plan : les valeurs d'action sont soit des implications soit des explicitations de l'énoncé, soit n'entrent pas dans le contenu communiqué. Ces critiques (cf. Blakemore 1990 pour l'analyse des énoncés performatifs et Sperber & Wilson 1986/1989 pour les actes de langage en général) sont basées sur une remise en question de la taxonomie des actes de langage de Searle (1982). En effet, il n'y a de sens à représenter en forme logique, i.e. en structure profonde, un prédicat performatif sous-jacent que si une taxonomie des actes de langage est définie par des conditions nécessaires et suffisantes, et si une corrélation systématique entre types d'actes illocutionnaires et verbes performatifs peut être formulée explicitement (cf. Vanderveken 1988, 1990, Searle & Vanderveken 1985 pour une proposition en ce sens). La théorie de la pertinence fait des réserves sur la possibilité d'une telle classification, et cela pour trois raisons.

1. La théorie des actes de langage est une théorie anti-vériconditionnaliste. La théorie des actes de langage n'est pas une théorie vériconditionnelle : les actes de langage ont des conditions de réussite et des conditions de satisfaction, mais puisque la structure sémantique d'un acte illocutionnaire est l'association d'un contenu propositionnel (soumis à des conditions de satisfaction) et d'un marqueur de force illocutionnaire (soumis à des conditions de réussite), la vériconditionnalité ne peut toucher qu'une composante de l'acte illocutionnaire, à savoir son contenu propositionnel. La théorie de la pertinence, au contraire, est une théorie pragmatique

vériconditionnelle. Une des tâches de la pragmatique est d'assigner des référents aux expressions référentielles : un énoncé reçoit une interprétation complète si et seulement si on peut lui associer une valeur de vérité.

2. L'assignation de la force illocutionnaire joue un rôle dans l'interprétation des énoncés. Pour les tenants de la théorie des actes de langage, comprendre un énoncé, c'est comprendre l'intention illocutionnaire qui est à l'origine de la production de l'énoncé. Dans le cadre de la théorie de la pertinence, la communication est réussie si et seulement si l'auditeur a fait les bonnes hypothèses sur l'intention informative du locuteur. La détermination de la force illocutionnaire n'est pas nécessairement pertinente. Ainsi, si un locuteur énonce (25), le problème de l'auditeur ne sera pas de savoir si le locuteur avertissait, informait, ou prédisait (cf. (26)), mais d'agir en conséquence, à savoir trouver la meilleure issue à sa situation délicate. L'interprétation de (25) mobilisera donc une inférence comme (27) :

- (25) Il y a un gros taureau qui fonce vers toi.
- (26) Je t'avertis/ t'informe/ prédis qu'il y a un gros taureau qui fonce vers toi.
- (27)
 - a. Si un taureau fonce sur quelqu'un, il a intérêt à trouver un endroit où se réfugier.
 - b. Il y a un gros taureau qui fonce sur le locuteur.
 - c. Le locuteur a intérêt à trouver un endroit où se réfugier.

3. Le conventionalisme de la théorie des actes de langage. La théorie des actes de langage est une théorie conventionnelle de la signification. Tout d'abord, la conventionalité est liée au **principe d'exprimabilité** de Searle (cf. Searle 1972) :

Principe d'exprimabilité

Rien de ce qui peut se représenter conceptuellement n'est impossible à exprimer dans la langue.

Il y a donc toujours une expression qui exprime la pensée du locuteur. A ce titre, l'hypothèse performative ne fait rien d'autre qu'exprimer, en termes plus formels, ce principe. La théorie de la pertinence est beaucoup moins optimiste, et ne suppose ni un principe d'exprimabilité, ni que la force illocutionnaire fait partie de la signification conventionnelle des phrases. L'un des postulats les plus importants de la théorie de la pertinence est que la compréhension des énoncés est un processus à la fois codique (i.e. linguistique) et inférentiel (i.e. pragmatique). Le but de la théorie pragmatique est donc d'expliquer comment un interlocuteur s'y prend pour comprendre ce que le locuteur voulait communiquer, s'il n'existe aucun principe qui garantisse la traduction littérale de ses pensées dans le langage.

3.2. Forme logique et interprétation sémantique

L'autre hypothèse, actuellement en vigueur dans le cadre des théories syntaxiques et sémantiques formelles, consiste à décrire le dispositif de traitement linguistique comme un processus qui articule des suites de

symboles à leurs interprétations sémantiques. Le domaine de l'interprétation sémantique est, dans la tradition générativiste, le lieu du sous-composant de la grammaire appelé LF (ici FL pour *forme logique*). La structure générale de la théorie grammaticales est la suivante (cf. Chomsky 1981, 5) :

- (28) (i) lexique
 (ii) syntaxe
 (a) composant catégoriel
 (b) composant transformationnel
 (iii) composant-FP
 (iv) composant-FL

Qu'est-ce que la **forme logique** ? Pour May (1985, 2), la forme logique est "le niveau de représentation qui est l'interface entre les théories de la forme linguistique et l'interprétation" et "représente quelles que propriétés que ce soient des formes syntaxiques qui sont pertinentes pour l'interprétation sémantique - les aspects de la structure sémantique qui sont exprimés syntaxiquement. Succinctement, la contribution de la grammaire à la signification". Cette définition est suffisamment précise pour en tirer un certain nombre de conséquences.

(i) Le domaine de l'interprétation des phrases est limité à des processus linguistiques, i.e. codiques. Cela a pour conséquence principale le fait que le **niveau d'interprétation pragmatique ne fait pas partie des tâches assignées à la forme logique**. En d'autres termes, la forme logique ne nous dit rien, et n'a rien *a priori* à nous dire, sur les inférences pragmatiques, lorsque celles-ci sont gouvernées par des faits ou des principes non linguistiques. Ceci n'est ni contestable, ni problématique, à condition que le domaine de l'interprétation ne soit pas limité au seul niveau de la forme logique. Car il y a une tentation réductionniste dans le courant formaliste en linguistique. Celui-ci consiste à limiter, pour des raisons de pertinence ou de savoir-faire technique, un domaine à l'une de ses composante. On a un bon exemple de ce type de réduction dans Kamp & Reyle (1993, 12), lorsqu'ils affirment que "une théorie de la signification doit aussi dire quelque chose sur l'interprétation. La saisie par un locuteur de la signification de son langage se manifeste partiellement dans sa capacité à interpréter les phrases qui lui sont destinées, i.e. à assigner une signification à une suite de signes ou de sons qu'il lit ou entend, et qu'il reconnaît comme conforme à la grammaire de son langage." Dans la mesure où signification et vérité sont inséparable, de même que signification et interprétation, il n'y a qu'un pas à franchir pour associer vérité et interprétation.

(ii) Le domaine de pertinence de la forme logique n'est pas interprétatif, mais syntaxique. Ce qui importe, c'est de représenter de manière explicite, en termes des propriétés de la théorie grammaticale, la contribution de la syntaxe à l'interprétation sémantique. On est ici dans une tradition "logique" qui contraste de manière importante avec la tradition montagovienne. Dans le cadre de la sémantique de Montague en effet (cf. Dowty, Wall & Peters 1981 pour une présentation détaillée), la syntaxe est subordonnée à la sémantique, et notamment aux propriétés des langages

logiques qui permettent d'interpréter les formes logiques. Prenons un exemple simple pour montrer la différence de traitement entre ces deux traditions formelles :

(29) Chaque homme aime une femme.

Cette phrase est sémantiquement ambiguë, dans le sens où on peut lui associer deux formes logiques différentes, qui définissent les conditions de vérité (30a) et (30b) :

(30) a. $\forall x$ (homme (x) \rightarrow $\exists y$ (femme (y) \wedge aimer (x,y))
 b. $\exists y$ (femme (y) \wedge $\forall x$ (homme (x) \rightarrow aimer (x,y))

Le problème de la théorie syntaxique, comme de la sémantique formelle, est de pouvoir exprimer les conditions de vérité de ces deux formes logiques. Pourquoi en est-il ainsi ? Pourquoi l'interprétation sémantique, la signification des phrases, est-elle dépendante de l'assignation de conditions de vérité ? Il y a deux raisons essentielles qui font que la sémantique formelle se donne pour objectif de traduire les phrases des langues naturelles dans des langages logiques permettant la formulation de leurs conditions de vérité.

(a) La première raison est liée aux propriétés référentielles des expressions des langues naturelles. Les expressions des langues naturelles, en usage, permettent de référer à des objets du monde, à des états, événements ou processus, et enfin à des états de chose. Dans la terminologie classique de Lyons (1977), on parle respectivement d'entités de premier ordre, d'entités de deuxième ordre et d'entités de troisième ordre, qui correspondent respectivement aux termes, aux prédicats et aux propositions.

(b) La deuxième raison, qui est présentée dans toutes les introductions à la sémantique formelle, tient au fait que la traduction des phrases des langues naturelles en forme logique est nécessaire pour expliquer les inférences valides que nous sommes capables de faire en tant que sujets parlants. En d'autres termes, il s'agit, non plus comme en logique, de définir les conditions qui déterminent la validité des inférences, mais d'expliquer quelles sont les prémisses qui permettent de faire des inférences logiquement valides à partir des énoncés des langues naturelles.

Beaucoup de linguistes pragmaticiens refusent ces deux thèses (référence et inférence), en indiquant d'une part que les expressions des langues naturelles n'ont pas de fonction référentielle (soit en indiquant leur fonction discursive ou argumentative, soit en indiquant leur fonction de représentation cognitive) et d'autres que les inférences dans la communication se font sur des principes différents de ceux de la logique formelle (*topoi* dans la théorie de l'argumentation, raisonnement sur un prototype, etc.). Bien que je conteste les limitations que la sémantique formelle impose à la forme logique, je ne partage pas la position anti-référentielle et anti-

inférentielle. Par contre, je défendrai l'idée que la référence et l'inférence ne sont pas des problèmes linguistiques, mais des problèmes pragmatiques.

Revenons maintenant à notre exemple (29) et à ses interprétations logiques (30). Quel problème se pose pour la théorie linguistique ? Il faut pouvoir expliquer deux choses : d'une part le caractère ambigu de l'énoncé, et d'autre part la différence entre la portée logique des quantificateurs et leur portée syntaxique. Linguistiquement, les quantificateurs sont des déterminants, et ont donc, si on adopte la structure DP, comme portée un NP. Logiquement, les quantificateurs ont comme portée une formule, à savoir une fonction propositionnelle, dont ils lient les variables. La théorie linguistique doit donc expliquer cette différence. C'est ici qu'intervient la différence entre les deux types de théories linguistiques. Dans le cadre chomskyen, la différence peut être représentée au niveau des structures-S, puisque, par la transformation "déplacer □", on obtient les deux structures (31) qui définissent les conditions de vérité (30) (cf. Chierchia & McConnell-Ginet 1980) :

- (31) a. [S chaque homme_i [S une femme_j [S e_i aime e_j]]]
 b. [S une femme_j [S chaque homme_i [S e_i aime e_j]]]

Ainsi la différence de portée des quantificateurs en forme logique est expliquée par un mouvement syntaxique (au niveau des structures-S ou de FL).

Qu'en est-il de l'explication en sémantique de Montague ? Le principe est le même : d'une part la phrase est ambiguë sémantiquement parce que deux formes logiques avec des conditions de vérité différentes lui sont associées, et d'autre part c'est au niveau syntaxique, ou plus spécifiquement dans l'application des règles syntaxiques que se situe la différence. Mais la philosophie du traitement sémantique est différente. Tout d'abord, la syntaxe, catégorielle, est prévue au départ pour un traitement strictement compositionnel, qui permet le développement d'algorithme d'interprétation sémantique. Ensuite, il n'existe pas de relation directe entre les structures syntaxiques et les structures sémantiques, i.e. la forme logique. On peut constater à cet égard que si (31) spécifie la portée des expressions quantifiées, elle ne nécessite pas un système de règle pour l'interprétation des structures en FL. En revanche, dans la sémantique de Montague, on utilise un langage de traduction, qui permet de traduire des expressions syncatégorématiques comme les quantificateurs en expressions catégorématiques qui ont un type syntaxique (une catégorie) et une interprétation sémantique. Ce langage de traduction est le calcul-□, qui, munie de deux opérations, l'abstraction-□ et la conversion-□, permet de traduire les formules complexes du langage de traduction en forme logique. Ainsi, si on traduit *chaque*, *un*, *aimer* et les noms communs *homme* et *femme* par les expressions de (32), on obtient, comme le montrent les dérivations (33) et (34), les formules bien formées (30) :

- (32) a. chaque □Q[□P□x [Q(x) □ P(x)]]

b. un	$\exists x [Q(x) \wedge P(x)]$
c. aimer	$\exists e' A(e')(e)$
d. homme	H
e. femme	F

(33) **Première lecture** : pour chaque homme, il existe une femme telle qu'il l'aime

1. une $\exists x [Q(x) \wedge P(x)]$
2. femme F
3. une femme $\exists x [Q(x) \wedge P(x)](F) \wedge \exists y [F(y) \wedge P(y)]$
4. aimer $\exists e' A(e')(e)$
4. aime une femme $\exists y [F(y) \wedge P(y)](\exists e' A(e')(e)) \wedge \exists y [F(y) \wedge A(y)(e)]$
5. chaque $\forall x [Q(x) \wedge P(x)]$
6. homme H
7. chaque homme $\forall x [Q(x) \wedge P(x)](H) \wedge \forall x [H(x) \wedge P(x)]$
8. chaque homme aime une femme $\forall x [H(x) \wedge P(x)](\exists y [F(y) \wedge A(y)(e)]) \wedge \forall x [H(x) \wedge \exists y [F(y) \wedge A(y)(x)]]$

(34) **Deuxième lecture** : il existe une femme telle que chaque homme l'aime

1. chaque $\forall x [Q(x) \wedge P(x)]$
2. homme H
3. chaque homme $\forall x [Q(x) \wedge P(x)](H) \wedge \forall x [H(x) \wedge P(x)]$
4. aimer $\exists e' A(e')(e)$
5. l' e'
6. l'aime $\exists e' A(e')$
7. chaque homme l'aime $\forall x [H(x) \wedge P(x)](\exists e' A(e')) \wedge \exists e' \forall x [H(x) \wedge A(e')(x)]$
8. une $\exists x [Q(x) \wedge P(x)]$
9. femme F
10. une femme $\exists x [Q(x) \wedge P(x)](F) \wedge \exists y [F(y) \wedge P(y)]$
11. chaque homme aime une femme $\forall y [F(y) \wedge P(y)](\exists e' \forall x [H(x) \wedge A(e')(x)]) \wedge \forall y [F(y) \wedge \exists x [H(x) \wedge A(y)(x)]]$

On voit donc que les deux traditions de sémantique formelle (GB et sémantique de Montague) donnent les bons résultats : elles permettent de décrire l'ambiguïté linguistique de phrases comme (30) et de dériver des interprétations sémantiques *via* des formes logiques. Ces formes logiques sont à la fois bien formées et propositionnelles : toutes les variables qu'elles contiennent sont liées, et aucun terme, ni aucune expression, n'est ininterprété. En ce sens, les formes logiques sont pleinement propositionnelles. Nous allons maintenant examiner une autre conception de la forme logique qui relève de la théorie de la pertinence.

4. FORME LOGIQUE ET FORME PROPOSITIONNELLE

Ce qui caractérise les sémantiques formelles, de tradition chomskienne ou montagovienne, c'est qu'elles font toutes la même assimilation : **une forme logique est nécessairement propositionnelle**. En d'autres termes, la représentation de la signification dans langage de la pensée ne saurait être incomplète, puisqu'il est justement demandé à la sémantique de donner une interprétation complète des phrases. Les propriétés formelles des phrases commandent donc les processus par lesquels on leur assigne une valeur de vérité.

Je ne contesterai pas qu'interpréter une phrase, c'est, entre autres, dire sous quelles conditions elle est vraie, à savoir, déterminer ses conditions de vérité. Mais je contesterai l'idée selon laquelle ce processus est réductible à un processus codique, i.e. sémantique. Pour montrer cela, je reprendrai à Sperber & Wilson (1986/1989) la distinction entre **forme logique** et **forme propositionnelle**.

(i) Pour Sperber & Wilson, une **forme logique** est "l'ensemble des propriétés logiques (...) d'une représentation conceptuelle" (Sperber & Wilson 1989, 113). Ce qui définit une forme logique, ce ne sont pas ses propriétés sémantiques, mais ses caractéristiques syntaxiques : "Une forme logique est une "formule bien formée", un ensemble structuré de constituants auxquels on peut appliquer, en vertu de sa structure, des opérations logiques formelles. (...) ce qui distingue les opérations logiques des autres opérations formelles, c'est qu'elle préserve la vérité : une déduction à partir d'une représentation vraie donne une représentation vraie" (*ibid.*). Jusque là, rien de nouveau. Mais la position de Sperber & Wilson devient novatrice lorsqu'ils distinguent *bonne formation syntaxique*, condition suffisante pour qu'une représentation conceptuelle soit une forme logique, et *complétude sémantique*, condition nécessaire pour une représentation conceptuelle soit une forme propositionnelle. "Nous considérons que, pour qu'une représentation puisse être soumise à des opérations logiques, il suffit qu'elle soit bien formée, alors que, pour être vraie ou fautive, il faut aussi qu'elle soit sémantiquement complète, c'est-à-dire qu'elle représente un état de choses, possible ou réel, dont l'existence la rendrait vraie" (Sperber & Wilson 1989, 114).

(ii) Nous pouvons maintenant opposer **forme logique** et **forme propositionnelle**, relativement à la distinction entre forme logique propositionnelle et forme logique non propositionnelle. "Une forme logique est propositionnelle si elle est sémantiquement complète, et (...) non-propositionnelle dans le cas contraire". Par exemple, une formule du calcul des prédicats dont la variable n'est pas liée est une forme logique non-propositionnelle : elle est bien formée syntaxiquement, mais ne définit aucune condition de vérité. Pour Sperber & Wilson, le sens d'une phrase est un autre exemple d'une forme logique non-propositionnelle. Ils prennent l'exemple (35), qui bien que possédant des propriétés logiques qui lui permettent d'être en relation logique avec d'autres phrases (implication avec (36), contradiction avec (37)), ne peut être dite vraie ou fautive : les pronoms

elle et *le* n'ont pas de référence en eux-mêmes, ou, du point de vue des propriétés des représentations conceptuelles, ne correspondent à aucun concept :

- (35) Elle le tenait à la main.
- (36) Elle tenait quelque chose à la main.
- (37) Personne n'a jamais rien tenu.

Autre exemple, plus parlant encore, qui permet de montrer qu'à une même forme logique peut correspondre plusieurs formes propositionnelles. Soit l'énoncé (38)

- (38) Mon chat est sur le paillason.

La forme logique de cet énoncé se réduit nécessairement à quelque chose comme (39) :

- (39) $\exists x \exists y$ (chat (x) \wedge appartenir (x, locuteur)) \wedge paillason (y) \wedge sur (x, y)

Mais suivant que cet énoncé est énoncé le 16 avril 1989 par Jacques Moeschler ou 12 avril 1993 par Anne Reboul, les formes propositionnelles seront différentes, à savoir respectivement (40) et (41) :

- (40) Candide est sur le paillason de l'appartement de Jacques Moeschler situé au 9, rue des Charmilles à Genève.
- (41) Avimaël est sur le paillason de la terrasse de la maison d'Anne Reboul située à Sainte-Cécile

Je ferai l'hypothèse que la sortie de la sémantique est une forme logique non nécessairement propositionnelle. Lorsqu'une forme logique contient des variables non liées, comme dans en (35) ou non interprétées comme en (42),

- (42) Chacun aime quelqu'un.

ce n'est pas à la sémantique d'en faire une forme propositionnelle : c'est le rôle de la pragmatique de compléter une forme logique non propositionnelle et de la transformer en une forme pleinement propositionnelle. On voit maintenant pourquoi la théorie de la pertinence est une théorie pragmatique vériconditionnelle : l'interprétation complète d'un énoncé suppose qu'on puisse lui attribuer une valeur de vérité, processus qui est, plus souvent qu'on veut bien le croire, un processus pragmatique.

Pour qu'une forme logique non propositionnelle devienne propositionnelle, il faut qu'elle fasse l'objet d'un enrichissement. On appellera *explicitation* tout enrichissement ou développement de la forme logique, et on opposera l'explicitation de l'énoncé à ses *implications*.

5. EXPLICITATION ET IMPLICITATION

Les **explicitations** sont les développements de la forme logique de l'énoncé. Par *développement de la forme logique*, il faut comprendre l'assignation de référents aux anaphoriques et aux déictiques, la détermination de l'attitude propositionnelle du locuteur, l'attribution d'une force illocutionnaire, bref, tout enrichissement de la forme logique produit par la combinaison de l'énoncé, d'informations sur la situation, d'hypothèses contextuelles accessibles en mémoire et de processus inférentiels. Par exemple, les énoncés (43) ont pour formes logiques (44) et pour explicitations (45). :

- (43) a. Je ne l'ai pas vu depuis une éternité.
 b. Peux-tu me passer le sel ?
 c. Myriam a téléphoné hier.
- (44) a. Le locuteur n'a pas vu x depuis $t_1 < t_0$
 b. Le locuteur demande à l'interlocuteur s'il a la capacité de lui passer le sel
 c. Myriam a téléphoné à x le jour précédent l'énoncé
- (45) a. Jacques Moeschler n'a pas vu Jean-Claude Anscombe depuis une année.
 b. Jacques Moeschler désire qu'Anne Reboul lui passe le sel.
 c. Myriam Bloedé a téléphoné à Anne Reboul le 1er janvier 1992.

Le passage de (43) à (45) ne peut se faire à partir des seules informations données en (44). Si l'explicitation des énoncés est une composante fondamentale du processus d'interprétation pragmatique, elle ne peut être réduite à un processus de décodage. Il s'agit de bien plus, à savoir d'un processus de développement ou d'enrichissement de la forme logique à partir de principes pragmatiques.

Les **implicitations** d'un énoncé correspondent à l'ensemble des hypothèses nécessaires pour obtenir une interprétation cohérente avec le principe de pertinence⁶. Sperber et Wilson distinguent deux types d'implicitations : les **prémisses implicitées**, et les **conclusions implicitées**. Prenons l'exemple (46) □

- (46) *Pierre* : Est-ce que tu aimerais conduire une Mercedes ?
Marie : Je n'aimerais conduire AUCUNE voiture de luxe.

⁶ On rappellera que dans la théorie de la pertinence, un énoncé est, dans une interprétation donnée, cohérent avec le principe de pertinence si, et seulement si, le locuteur a rationnellement pu s'attendre à ce qu'il soit optimalement pertinent pour l'auditeur dans cette interprétation. La conséquence en est que l'interprétation obtenue est la première, dont les effets compensent l'effort de traitement, et non celle qui produit le plus d'effets.

⁷ On rappellera que dans la théorie de la pertinence, un énoncé est, dans une interprétation donnée, cohérent avec le principe de pertinence si, et seulement si, le locuteur a rationnellement pu s'attendre à ce qu'il soit optimalement pertinent pour l'auditeur dans cette interprétation. La conséquence en est que l'interprétation obtenue est la première, dont les effets compensent l'effort de traitement, et non celle qui produit le plus d'effets.

Pour comprendre la réponse de Marie, il est nécessaire de faire appel à des connaissances *encyclopédiques*, comme (47) qui, associées à l'explicitation (48), produisent l'*implication contextuelle* (49). (47) est une *prémisse implicite*, (49) est une *conclusion implicite*.

- (47) Une Mercedes est une voiture de luxe.
- (48) Marie ne désire pas conduire une voiture de luxe.
- (49) Marie ne désire pas conduire une Mercedes.

Les **prémises implicites** renvoient aux hypothèses auxquelles doit accéder l'interlocuteur pour obtenir une interprétation cohérente avec le principe de pertinence. Les **conclusions implicites** ne sont **pas complètement déterminées**. Si ce que Marie voulait communiquer en (46) correspondait à (49), pourquoi n'a-t-elle pas énoncé (49), à savoir communiqué littéralement et complètement sa pensée ? La réponse est que Marie, en (46), communique plus que (49). Si (50) et (51) sont des prémisses implicites autant accessibles que (47), (46) communiquera également (52) et (53) :

- (50) Une Porsche est une voiture de luxe.
- (51) Une Ferrari est une voiture de luxe.
- (52) Marie ne désire pas conduire une Porsche.
- (53) Marie ne désire pas conduire une Ferrari.

Nous venons de voir qu'une forme logique, pour être pleinement propositionnelle, donnait lieu à une explicitation, dont nous avons dit que son développement est un processus pragmatique. Quel est le type de développement de la forme logique dans le calcul de la référence temporelle ?

6. LE CALCUL DE L'INTERVALLE TEMPOREL

J'aimerais défendre l'idée selon laquelle le processus de détermination de l'intervalle temporel n'est pas codique, au sens où il serait déterminé par la structure syntaxique ou sémantique de la phrase, mais c'est un processus pragmatique qui correspond ici à l'explicitation de l'énoncé, à savoir à l'enrichissement de la forme logique. Avant de traiter du problème de l'intervalle temporel, tel qu'il est formulé par les exemples (1) et (2), j'aimerais montrer qu'un autre aspect de la référence temporelle, l'ordre temporel, relève à la fois de l'explicitation et des aspects vériconditionnels de l'énoncé.

Le problème de l'**ordre temporel** (cf. Dowty 1986, Cooper 1986, Kamp & Rohrer 1983, Wilson & Sperber 1993) peut se formuler de la manière suivante :

Le problème de l'ordre temporel

Lorsque deux phrases P_1 et P_2 sont ordonnées dans un récit, la référence temporelle de P_2 est généralement ultérieure à celle de P_1 .

Le problème de l'ordre temporel est cependant plus complexe, car la succession discursive n'est ni une condition nécessaire ni une condition suffisante pour la progression chronologique. Dowty (1986) a défendu la thèse selon laquelle le facteur principal déterminant la progression ou la non-progression temporelle est la classe aspectuelle de la phrase P_2 , comme le montrent les exemples (54) :

- (54) a. Jean entra dans le bureau du Président. Le Président s'avança vers lui.
 b. Jean entra dans le bureau du Président. Le Président se leva.
 c. Jean entra dans le bureau du Président. Le Président était assis derrière un énorme bureau.
 d. Jean entra dans le bureau du Président. L'horloge murale marchait bruyamment.

Les généralisations que permettent ces exemples sont les suivantes : le temps ne progresse que si P_2 contient un prédicat d'**accomplissement** (54a) ou d'**achèvement** (54b); si P_2 contient un prédicat d'**état** (54c) ou d'**activité** (54d), il y a une relation recouvrement et non de succession.

Pour expliquer la relation entre les propriétés sémantiques (aspectuelles) des phrases et les propriétés pragmatiques (discursives) des énoncés, Dowty (1986,45) propose un principe de discours, le principe d'interprétation des discours temporels (PIDT) :

Principe d'interprétation des discours temporels

Soit une séquence de phrases S_1, S_2, \dots, S_n à interpréter comme un discours narratif, le temps de référence de chaque phrase S_i (pour i tel que $1 < i \leq n$) est interprété comme :

- (a) un moment consistant avec l'adverbe de temps défini en S_i , s'il y en a un;
 (b) autrement, un moment qui suit immédiatement le temps de référence de la phrase précédente S_{i-1} .

La clause (b) est responsable de la progression temporelle. Lorsque le prédicat aspectuel de S_i est un accomplissement/achèvement, le PIDT fait les prédictions correctes. Mais lorsque le prédicat de S_i est un état ou une activité, on est obligé d'admettre que le principe s'applique, et que donc le temps avance, mais que des principes pragmatiques, liés notamment à notre connaissance du monde, nous permettent d'inférer que l'état ou l'activité préexistent indépendamment de l'occurrence de la première phrase⁸.

Wilson & Sperber (1993a) ont contesté cette explication et réfuté la thèse de la sémantique du discours. Ils notent tout d'abord qu'avant de résoudre le problème de l'**ordre temporel**, il faut résoudre les problèmes de l'**intervalle** et de la **causalité**. Ordre temporel, intervalle et causalité sont illustrés par les exemples (55) :

- (55) a. J'ai sorti mes clés et j'ai ouvert la porte.

⁸ L'effet du PIDT serait en quelque sorte l'équivalent d'un principe de point de vue qui consisterait à donner existence à des objets, des individus ou des situations, relativement à la perception qu'un sujet de conscience peut en avoir.

- b. J'ai laissé tomber le verre et il s'est cassé.
- c. J'ai planté une graine et elle a poussé.
- d. Pierre est parti et Marie s'est mise en colère.

En (55a), il y a non seulement ordre temporel, mais en plus relation causale (c'est avec les clés que j'ai sorties que j'ai ouvert la porte) et intervalle (généralement, quand on sort ses clés, on ouvre ensuite la porte). En (55b) et en (55c), il y a une relation causale entre la chute du verre et sa brisure d'une part, et la plantation d'une graine et sa pousse d'autre part, mais l'intervalle qui sépare les deux événements n'est pas le même. Enfin, en (55d), l'interprétation est variable : ou les deux événements n'ont ni relation causale, ni relation temporelle, ou ils ont une relation temporelle, ou ils ont une relation à la fois temporelle et causale.

La perspective pragmatique permet de mettre en cause l'idée d'un principe discursif comme le *principe d'interprétation des discours temporels*. D'une part, si un tel principe permet d'expliquer (partiellement) le problème de l'ordre temporel, il ne résout ni le problème de la causalité, ni le problème de l'intervalle. D'autre part, le principe d'ordre temporel conduit à de fausses prédictions sur l'interprétation des énoncés. En effet, les relations temporelles peuvent être multiples comme le montrent les énoncés (56) : successivité (56a), concomitance (56b), antériorité (56c), indétermination (56d) :

- (56) a. Je sortis ma clé et ouvris la porte.
- b. Bill souriait. Il souriait tristement.
- c. Le verre s'est brisé. Je l'ai laissé tomber.
- d. Aujourd'hui, j'ai signé un contrat avec un éditeur et pris une tasse de thé avec un vieil ami.

Il semble donc nécessaire d'apporter une explication pragmatique à la fois au problème de l'ordre temporel, de l'intervalle et de la causalité. J'aimerais ici discuter rapidement **la solution pragmatique gricéenne** au problème de l'ordre temporel. Il en existe deux versions :

- (i) La première solution fait intervenir la **sous-maxime d'ordre** ("soyez ordonné") □ si l'ordre des événements suit le discours, c'est en fonction de la sous-maxime de manière qui demande de formuler les événements dans l'ordre. La conséquence est que la connotation temporelle (l'interprétation de succession temporelle) est une **implicature conversationnelle**, à savoir un **aspect non vériconditionnel** de l'énoncé.
- (ii) La deuxième solution est plus spécifiquement liée au rôle de *et* dans l'ordre temporel et fait intervenir un principe complémentaire de la maxime de quantité, le principe d'informativité (cf. Levinson 1983, 146):

Principe d'informativité

Dans certaines circonstances, lisez dans l'énoncé plus d'informations qu'il n'en contient effectivement pour qu'il soit consistant avec ce que vous savez sur le monde.

Selon ce principe, on comprendra (57) comme implicite une relation temporelle, causale et de but :

(57) Il tourna la clé et le moteur se mit en marche.

Levinson (1983, 146) propose un algorithme d'interprétation de *et*, notamment pour expliquer les différentes lectures de (57) :

- (58) Soit *P et Q*. Essayez de l'interpréter comme :
- (i) "*P* et ensuite *Q*"; si cela est possible, essayez :
 - (ii) "*P* et donc *Q*"; si cela est possible, essayez :
 - (iii) "*P*, et *P* est la cause de *Q*".

Dans les deux cas, les connotations temporelles (l'effet d'ordre temporel) sont des implicatures. Cette approche suppose donc que chaque fois que *P et Q* implicite une relation temporelle, causale ou de but, cet aspect de la signification ne détermine pas les conditions de vérité de l'énoncé. Il existe cependant des exemples (cf. Cohen 1971, Carston 1988, Wilson et Sperber 1993a) qui montrent que la contribution de *et* affecte la valeur de vérité de l'énoncé :

- (59) C'est toujours la même chose dans les réceptions : ou personne ne m'adresse la parole et je me soûle, ou je me soûle et personne ne m'adresse la parole.
- (60) Ce qui s'est passé, ce n'est pas que Pierre est parti et Marie s'est mise en colère, mais que Marie s'est mise en colère et Pierre est parti.

Les formes logiques de ces énoncés sont respectivement :

- (59') $(\neg P \sqcap S) \sqcap (S \sqcap \neg P)$
 (60') $\neg(P \sqcap M) \sqcap (M \sqcap P)$

D'un point de vue strictement logique, (59') est tautologique (*P et Q* est équivalent logiquement à *Q et P*) et (60') est contradictoire (*non-P et P* est une contradiction logique). Comme ce n'est pas le cas du point de vue pragmatique, c'est bien que l'ordre des conjoints affecte la valeur de vérité de l'énoncé. Mais alors la valeur temporelle ne peut plus être considérée comme une implicature, car une implicature ne détermine pas les conditions de vérité de l'énoncé. Si les valeurs temporelles et causales de *et* ne sont pas des implicatures, c'est qu'elles sont des **explicitations** de l'énoncé, à savoir des développements ou des enrichissements de la forme logique. Mais, dès lors, il n'est plus possible de considérer ces effets comme le produit de maximes de conversation. D'autres principes doivent intervenir. Dans la théorie de la pertinence, **l'hypothèse est que l'interprétation temporelle et causale est l'interprétation cohérente avec le principe de pertinence**. Comme l'interprétation des énoncés est le produit résultant d'informations linguistiques et d'informations non linguistiques, il n'est plus nécessaire de faire appel aux circonstances ou aux connaissances sur le monde pour expliquer les cas contredits pas la maxime de quantité, i.e. les implicatures-I

déclenchées par le principe d'informativité. L'application du principe de pertinence produit automatiquement les résultats escomptés.

Nous pouvons maintenant revenir plus spécifiquement au problème de l'intervalle et proposer une solution pragmatique. Quelles sont les formes logiques des énoncés (1) et (2) et pourquoi leurs formes propositionnelles ne sont-elles pas identiques ? Reprenons chacun de ces exemples :

- (1) J'ai déjeuné.
- (2) Je suis allé au Tibet.

Leurs formes logiques seront quelque chose comme (61) et (62)⁹ :

- (61) $\exists t$ (déjeuner (locuteur, t) \wedge (t < t₀))
- (62) $\exists t$ (aller (locuteur, Tibet, t) \wedge (t < t₀))

Nous supposons que la syntaxe et la sémantique sont capables de déterminer ces formes logiques. Elles sont syntaxiquement bien formées, mais sémantiquement incomplètes. Les valeurs de vérité de (1) et de (2) dépendent de la détermination de la valeur des constantes référentielles *locuteur* et *t₀*. De plus, ces formes logiques posent les mêmes conditions de vérité pour (1) et pour (2) : l'intervalle temporel est fonction de la détermination de *t* et de *t₀*.

Cela doit-il être différent ? Non, car au niveau de l'encodage linguistique, ce que nous dit le passé composé est que l'événement est antérieur au moment de l'énonciation et rien de plus. Pour reprendre les termes mêmes de Wilson & Sperber (1993a, 19) :

“La sémantique des phrases perfectives nous dit que le locuteur a déjeuné à un moment quelconque entre le moment de l'énoncé et le début de l'univers; la pragmatique nous dit que le fait est arrivé suffisamment récemment pour mériter d'être mentionné. Dans la recherche de pertinence optimale, nous réduisons l'intervalle jusqu'à avoir suffisamment d'effets pour rendre l'énoncé digne de notre attention, et pas davantage”.

Ce qui peut paraître surprenant, c'est que nous ne cherchions pas, en tant qu'auditeur de (1) et (2), à produire les effets les plus grands : si l'intervalle pour (1) est d'une semaine, d'un mois ou encore d'une année, l'effet sera plus important que s'il n'est que de quelques minutes, voire de quelques heures, et en retour l'énoncé devrait être plus pertinent. Mais si nous ne le faisons pas, c'est que nous ne cherchons pas l'effet maximal, mais l'effet minimal, à savoir celui qui est suffisant pour compenser l'effort de traitement. Inversément, en (2), si l'intervalle est très court, la pertinence devrait augmenter, mais cela produit des effets contradictoires avec ce que

⁹ Pour des raisons de simplicité, nous utilisons ici un système de logique des prédicats avec quantification sur les instants, plutôt que des opérateurs temporels intensionnels. Les justifications sont données dans Moeschler (à venir).

nous savons des voyages si l'intervalle se limite à quelques minutes ou à quelques heures. Ainsi, il est fort probable que nous dérivions, par explicitation, les formes propositionnelle (63) et (64) :

- (63) Jacques Moeschler a déjeuné avant l'énonciation de (1) et le moment de l'événement appartient à un intervalle défini minimalement par quelques minutes et maximalement par quelques heures.
- (64) Jacques Moeschler est allé au Tibet avant l'énonciation de (2), et le moment de l'événement est localisé dans un sous-intervalle de l'intervalle que constitue sa vie.

Ou plus précisément :

- (63') Jacques Moeschler a déjeuné une demi-heure avant l'énonciation de (1).
- (64') Jacques Moeschler est allé au Tibet deux ans avant l'énonciation de (2).

Le passage de la forme logique à la forme propositionnelle fait donc intervenir (i) la détermination des référents et (ii) la détermination de l'intervalle pertinent. C'est bien évidemment le **contexte**, en plus du sens des expressions linguistiques, qui détermine la nature de l'intervalle. Mais indépendamment de ces principes incontournables, il semble il y avoir une règle générale :

Règle sur la détermination de l'intervalle temporel

Plus l'intervalle est court, plus l'énoncé est pertinent.

Dans le contexte de la question (3), la réponse (1) sera d'autant plus pertinente que l'intervalle est court, car l'un des nombreux effets de l'énoncé sera d'annuler une croyance de l'interlocuteur, par exemple celle que le locuteur n'avait pas encore mangé, et donc avait faim. Dans le cas de (2), la situation est encore plus marquée : si l'intervalle est de quelques semaines ou de quelques mois plutôt que de quelques années, alors les effets seront d'autant plus grands : le locuteur pourra raconter son voyage plus facilement, les souvenirs seront plus vifs, etc.

D'une manière générale, je dirai que l'établissement de la forme propositionnelle se fait à partir de la forme logique et d'informations contextuelles accessibles dans la situation d'énonciation. Toutes les données de la situation ne font pas partie du contexte : le contexte est le sous-ensemble des faits mutuellement manifestes ou accessibles en mémoire qui permettent de produire l'interprétation cohérente avec le principe de pertinence.

7. LA FORME LOGIQUE : UNE INTERFACE ENTRE SYNTAXE ET PRAGMATIQUE

J'aimerais conclure cette communication en essayant de répondre à la question des rapports existant entre la syntaxe et la pragmatique. Jusqu'ici, j'ai surtout essayé de montrer la différence entre les opérations intervenant

au niveau du système périphérique linguistique (qui produit une forme logique) et les opérations relevant du système central de la pensée et ressortissant au domaine de la pragmatique (qui produit notamment une forme propositionnelle).

Nous pouvons déjà conclure de ce qui précède qu'il n'y a pas de relation directe entre syntaxe et pragmatique : les deux domaines de traitement relèvent de systèmes cognitifs différents, et une interface entre syntaxe et pragmatique est obligatoire. La forme logique est une telle interface. Mais encore faut-il expliquer comment une forme logique peut être propositionnelle. Dans certains cas, la linguistique suffira, mais dans beaucoup d'autres, il faut que la pragmatique intervienne. Un requisit des théories pragmatiques est donc de pouvoir expliquer le passage de la forme logique à la forme propositionnelle.

Une question encore reste en suspens : y a-t-il des contraintes syntaxiques sur la pragmatique ? y a-t-il des contraintes pragmatiques sur la syntaxe ? La réponse à la première question semble évidente : il y a des constructions qui encodent des procédures dont le niveau de déclenchement ne peut pas être linguistique, car le contenu des instructions concerne soit la détermination des référents dans la situation, soit les modes de construction des contextes¹⁰. Par contre, la deuxième question a reçu des réponses beaucoup plus controversées : le courant du *functionalism* tente d'expliquer les faits de syntaxe par des faits pragmatiques et donc de motiver fonctionnellement la syntaxe des langues naturelles, cela en opposition aux traditions formalistes de la syntaxe pour lesquelles la syntaxe est autonome. Si on adopte les principes de la théorie de la pertinence, on ne voit pas au nom de quoi des faits de syntaxe seraient contraints par des faits de portée communicationnelle : adopter cette position serait à tout le moins contradictoire avec la position fodorienne sur le caractère modulaire du système périphérique linguistique et la non-modularité du système central de la pensée.

En tout état de cause, la relation entre syntaxe et pragmatique n'est pas une relation de dépendance directe, dans un sens ou dans un autre. Les relations syntaxe-pragmatique ne peuvent se formuler que relativement à des systèmes cognitifs de nature différente, et à condition de spécifier les conditions d'interface. Les travaux sur la forme logique en linguistique formelle sont à cet égard fondamentaux pour tenter de éclairer la relation syntaxe-pragmatique. Mais conversément, une étude systématique des rapports entre forme logique et forme propositionnelle devrait permettre d'apporter un éclairage nouveau sur les frontières naturelles de la théorie linguistique.

¹⁰ Je renvoie ici à Moeschler, Reboul, Luscher & Jayez (1994) pour une description détaillées de tels types de constructions. Pour le principe de l'analyse, cf. Wilson & Sperber (1990) et (1993b).

BIBLIOGRAPHIE

- Austin, J.L. (1970), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil.
- Blakemore, D. (1990), "Je conclus qu'il n'y a pas de verbes performatifs", *Cahiers de Linguistique Française* 11, 37-48.
- Carston, R. (1988), "Implicature, explicature, and truth-theoretic semantics", in Kempson, R. (ed.), *Mental Representations. The Interface between Language and Reality*, Cambridge, Cambridge University Press, 155-181.
- Chierchia, G. & McConnell-Ginet, S. (1990), *An Introduction to Semantics*, Cambridge (Mass.), The MIT Press.
- Chomsky, N. (1981), *Lectures on government and binding. The Pisa lectures*, Dordrecht, Foris.
- Cohen, L.J. (1971), "The logical particles of natural language", in Bar-Hillel, Y. (ed.), *Pragmatics of Natural Language*, Dordrecht, Reidel, 50-68.
- Cooper, R. (1986), "Tense and discourse location in situation semantics", *Linguistics and Philosophy* 9, 17-36.
- Dowty, D.R. (1986), "The effects of aspectual class on the temporal structure of discourse : semantics or pragmatics ?", *Linguistics and Philosophy* 9, 37-61.
- Dowty, D.R., Wall, R. & Peters, S. (1981), *Introduction to Montague Semantics*, Dordrecht, Reidel.
- Ducrot, O. (1989), *Logique, structure, énonciation*, Paris, Minuit.
- Fauconnier, G. (1984), *Espaces mentaux. Aspects de la construction du sens dans les langues naturelles*, Paris, Minuit.
- Gazdar, G. (1979), *Pragmatics. Implicature, Presupposition and Logical Form*, New York, Academic Press.
- Grice, H.P. (1978), "Further notes on logic and conversation", in Cole, P. (ed.), *Syntax and Semantics 9 : Pragmatics*, New York, Academic Press, 113-127.
- Horn, L.R. (1972), *On the Semantic Properties of Logical Operators in English*, Bloomington, I.U.L.C.
- Kamp, H. & Reyle U. (1993), *From discourse to logic*, Dordrecht, Kluwer, 2 vol.
- Kamp, H. & Rohrer, C. (1983), "Tense in texts", in Bäuerle, R., Schwarze, C. & von Stechow, A. (eds.), *Meaning, Use, and Interpretation of Language*, Berlin, de Gruyter, 250-269.
- Karttunen, L. & Peters, S. (1979), "Conventional implicature", in Oh, C.K. & Dinneen, D.A., *Syntax and Semantics 11 : Presupposition*, New York, Academic Press, 1-56.
- Kleiber, G. (1993), "L'espace d'ICI : sur la pragma-sémantique des adverbes spatiaux. Le cas de *Il fait chaud ici*", *Cahiers de Linguistique Française* 14, 85-104.
- Lakoff, G. (1972), "Linguistics and natural logic", in Davidson, D. & Harman, G. (eds.), *Semantics of Natural Language*, Dordrecht, 545-665.
- Levinson, S.C. (1983), *Pragmatics*, Cambridge, Cambridge University Press.

- Lewis, D. (1972), "General semantics", Davidson, D. & Harman, G. (eds.), *Semantics of Natural Language*, Dordrecht, 169-218.
- Lycan, W.G. (1984), *Logical form in natural language*, Cambridge, Mass., The MIT Press.
- Lyons, J. (1977), *Semantics*, 2 vol., Cambridge, Cambridge University Press.
- May R. (1985), *Logical form. Its structure and derivation*, Cambridge, The MIT Press.
- Moeschler, J. & Reboul, A. (1994), *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil, à paraître en septembre.
- Moeschler, J. (1994), "Anaphore et déixis temporelles", in Moeschler, J., Reboul, A., Luscher, J.M. & Jayez, J., *Langage et pertinence. Référence temporelle, anaphore, connecteurs et métaphore*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, à paraître en septembre.
- Moeschler, J., Reboul, A., Luscher, J.M. & Jayez, J. (1994), *Langage et pertinence. Référence temporelle, anaphore, connecteurs et métaphore*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, à paraître en septembre.
- Montague, R. (1974), "Pragmatics", in R.H. Thomason (ed.), *Formal philosophy. Selected papers of Richard Montague*, New Haven, Yale University Press, 95-118.
- Ross, J.R. (1970), "On declarative sentences", in Jacob, R.A. & Rosenbaum, P.S. (eds.), *Readings in English Transformational Grammar*, Waltham, Ginn, 222-272.
- Sadock, J.M. (1978), "On testing for conversational implicature", in Cole, P. (ed), *Syntax and Semantics 8 : Pragmatics*, New York, Academic Press, 281-297.
- Searle, J.R. (1972), *Les actes de langage*, Paris, Hermann.
- Searle, J.R. (1982), *Sens et expression*, Paris, Minuit.
- Searle, J.R. & Vanderveken, D. (1985), *Foundations of Illocutionary Logic*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Sperber, D. & Wilson, D. (1986), *Relevance. Communication and Cognition*, Oxford, Blackwell.
- Sperber, D. & Wilson, D. (1989), *La pertinence. Communication et cognition*, Paris, Minuit.
- Vandeloise, C. (1986), *L'espace en français*, Paris, Seuil.
- Vanderveken, D. (1988), *Les actes de discours*, Bruxelles, Mardaga.
- Vanderveken, D. (1990), *Meaning and speech acts*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Vet, C. (1985), "Présentation", *Langue Française* 67, 3-4.
- Vuillaume, M. (1990), *Grammaire temporelle des récits*, Paris, Minuit.
- Wilson, D. & Sperber, D. (1990), "Forme linguistique et pertinence", *Cahiers de Linguistique Française* 11, Université de Genève, 13-53.
- Wilson, D. & Sperber, D. (1993a), "Pragmatique et temps", *Langages* 112, 5-25.
- Wilson, D. & Sperber, D. (1993b), "Linguistic form and relevance", *Lingua* 90 (1/2), 1-25.